

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du

: 12 octobre 2023

Présidence

: Mme Martine Borgeaud

Présence

: 27 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2023 : Demande de crédit d'investissement de CHF 18'360.00 pour la mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de « l'ancienne laiterie », parcelle 251

## LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal nº 6/2023 présenté le 12 octobre 2023,
- ouï les rapports de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

## accepte

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 18'360.00 TTC pour les travaux de mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit « l'ancienne laiterie » liées à des activités économiques,
- d'autoriser la Municipalité de porter la somme de CHF 26'670.00 à l'actif du patrimoine financier,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Accepté avec 21. OUI, 2. NON et .... ABSTENTIONS au vote à main levée. La Présidente ne vote pas.

## Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2023

Montpreveyres, le 11 octobre 2023

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud Présidente Marion Villars Secrétaire

En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).

La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.